

PORTFOLIO DE TRAVAUX OPTION DESIGN URBAIN, M.Sc.A. EN AMÉNAGEMENT

Les personnes qui déposent une demande d'admission à l'option « Design urbain », de la M.Sc.A. en aménagement, doivent soumettre des exemples de travaux de design, d'aménagement ou de recherche réalisés dans le cadre de leur formation universitaire préalable et, si cela est pertinent, d'autres travaux.

Voici les balises pour préparer ce portfolio :

1. Nombre et type de travaux

La présentation des travaux dans le portfolio est limitée à un maximum de 10 pages. Le portfolio doit inclure au moins trois projets universitaires avec un bref texte expliquant la démarche conceptuelle et le développement du projet depuis les intentions initiales jusqu'à sa version finale. Il est aussi possible de joindre d'autres exemples de travaux susceptibles de démontrer les aptitudes et l'expérience dans les disciplines de création.

2. Présentation des travaux

Chacun des travaux doit être clairement identifié et inclure les informations suivantes :

- Titre et description brève du projet
- Titre du cours, année dans le programme d'études et nom de l'enseignant
- Durée du cours
- Dans le cas de réalisations en équipe ou professionnelles, indiquer la contribution personnelle

3. Critères d'évaluation du portfolio

Une attention particulière sera portée aux aspects suivants :

- Rigueur et créativité dans la démarche de conception du projet
- Prise en compte du contexte urbain
- Qualité des documents de présentation des projets (i.e. dessins, maquettes, diagrammes, 3D, etc.)

4. Format du portfolio

- Le portfolio doit être remis en format numérique, tel qu'un fichier pdf, de 20 Mo maximum
- La couverture ne compte pas dans le calcul du nombre maximal de 10 pages

5. Envoi du portfolio

- Nommer le fichier de la façon suivante : Nom-Prénom-PortfolioDU.pdf
- Téléverser le portfolio via le Centre étudiant
- Sélectionner la tuile « Tâches »
- Dans la liste de tâches cliquer sur la tâche « Portfolio »
- Cliquer sur le bouton vert « Téléverser »

Notez que tous les documents de la demande d'admission doivent être soumis à travers le Centre étudiant du Bureau du registraire de l'Université de Montréal. Les consignes et les coordonnées sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/faire-parvenir-les-documents/>

Vous avez des questions?

Contactez-nous : etudiants-ame-csup@umontreal.ca